

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 octobre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance du 15 octobre 2012

2012 DDEEES 126 G Subvention (500.000 euros) et avenant à la convention de partenariat 2010-2012 avec l'association Silicon Sentier.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le projet de délibération en date du 2 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil Général lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Silicon Sentier ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention de partenariat 2010-2012 dont le texte est joint en annexe, avec l'association Silicon Sentier sise au 12, Galerie Montmartre, Passage des Panoramas, 151 rue Montmartre, 75002 – Paris, pour l'attribution d'une subvention d'investissement.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 500.000 euros est attribuée à l'association Silicon Sentier, numéro SIMPA 18631.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur la ligne 55002 rubrique 90 chapitre 20 nature 2042 et 20418 / AP 03561 du budget d'investissement 2012 et exercices suivants du Département de Paris, sous réserve de décision de financement.